



Certificat de Qualité

valable à partir de
21.02.2011

nom du produit:	NATULEVAIN RS
numéro du produit:	122500B
numéro statistique de marchandise:	1901 20 00
pays de fabrication:	Allemagne
conditionnement:	25 kg sac en papier
description:	Levain de seigle déshydraté
dosage:	2 - 20 %
conservation minimale:	12 mois
conditions de stockage:	garder en lieu frais et sec dans le conditionnement d'origine fermé
apparence:	poudre beige
ingrédients: (en ordre décroissant)	levain de seigle déshydraté (farine de seigle, chef)

Nous certifions que selon les règlements 1829/2003, 1830/2003 de la CE nos produits n'exigent pas de déclaration OGM.

La société IREKS produit conformément aux règles de HACCP et est certifiée selon DIN ISO 9001:2008.



Données analytiques

valeur pH (5 g/200 ml)	3,3 -	4,1
acidité	41,9 -	51,2
densité apparente	775 -	948 g/l
eau	<	8,0 %
cendres (500 °C)	1,0 -	1,5 %
protéine (N x 6,25)	8,3 -	12,5 %
amidon	46,0 -	62,2 %
matières grasses	1,3 -	1,5 %
total de matières non assimilables	9,8 -	13,2 %

Information nutritionnelle

100 g contiennent:

energie	1.393 kJ	328 kcal
protéine	10,4 g	
glucides	68,5 g	
dont sucres	2,0 g	
lipides	1,4 g	
dont saturés	0,5 g	
fibres alimentaires	11,5 g	
sodium	< 0,1 g	

Analyse microbiologique

quantité bactérienne tot (30 °C)	max.	1000000 /g
moisissures et levures	max.	10000 /g
E.coli	max.	1000 /g



Liste des ingrédients allergènes selon l'ALBA

(+) = contenu(e)s selon recette
(-) = non contenu(e)s selon recette
(°) = des traces ne sont pas à exclure

01 Protéine de lait	°
02 Lactose	°
03 Oeuf	°
04 Protéine de soja	°
05 Lécithine de soja	°
06 Gluten	+
07 Blé	+
08 Seigle	+
09 Viande de boeuf	-
10 Viande de porc	-
11 Viande de poulet	-
12 Poisson	-
13 Crustacés et moules	-
14 Maïs	°
15 Cacao	°
17 Légumineuses	°
18 Noix	-
19 Huile de noix	-
20 Arachides	-
21 Huile d'arachide	-
22 Sésame	°
23 Huile de sésame	°
24 Glutamate	°
25 Sulfite > 10 mg/kg	-
31 Coriandre	°
32 Céleri	°
34 Carrote	°
35 Lupin	°
36 Moutarde	°



Liste des ingrédients pouvant causer des réactions allergiques d'intolérance selon l'annexe 3 du règlement relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires et l'annexe IIIa de la directive 2003/89/CE, complétée par la directive 2006/142/CE.

(+) = contenu(e)s selon recette
(-) = non contenu(e)s selon recette
(°) = des traces ne sont pas à exclure

01 Céréales et produits céréaliers contenant du gluten	+
02 Crustacés et produits à base de crustacés	-
03 Oeufs et produits à base d'oeufs	°
04 Poissons et produits à base de poissons	-
05 Arachides et produits à base d'arachides	-
06 Soja et produits à base de soja	°
07 Lait et produits laitiers, y compris lactose	°
08 Noix et produits à base de noix	-
09 Céleri et produits à base de céleri	°
10 Moutarde et produits à base de moutarde	°
11 Graines de sésame et produits à base de sésame	°
12 SO ₂ et sulfites à des c > 10mg/kg(l), exprimé en SO ₂	-
13 Lupin et produits à base de lupin	°
14 Mollusques et produits à base de mollusque	-